

Le mag de Saint-Sulpice

# Le P'tit Saint Su'

... DECOUVRIR ... S'INFORMER ... PARTICIPER ... AIMER ... VIVRE ... à Saint-Sulpice ...

LES TRAVAUX

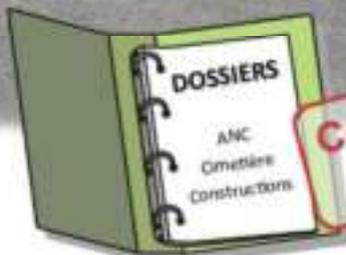
LES NOUVELLES REGLES D'URBANISME

SAINT-SULPICE EN FETE

Les informations communales  
La vie des écoles et des associations  
Bfen d'autres actualités

ET

www.saint-sulpice-oise.fr



Copie conforme  
à l'original

Edition de Décembre 2014

P'tit St Su n° 51



# SOMMAIRE

## Commune / infos officielles

Etat Civil et informations .....	p3
Comportement civique .....	p3
La vie de la commune .....	p4
Sivosas .....	p6
La vie dans les écoles .....	P7
Les Dossiers .....	P9
Informations / Services .....	p12

## La vie associative

CCF, St Sulpice en fête, chorale et Noël ..	p13
CASS, histoire et 2015 .....	p14
ASSS, marche nordique et demain .....	p15
Sans Souci, croisière et fête du village ..	P16
Ris, Chante et Danse .....	p17
Club de foot .....	p17

## Environnement / Nature

Les oiseaux de nos jardins .....	p18
----------------------------------	-----

## En vrac et autres infos

On n'en a pas parlé .....	p19
Les délibérations du Conseil Municipal ..	p20

### Mairie



60430 Saint-Sulpice

### Horaires d'ouverture

Lundi	9 h 00 à 12 h 00
Mercredi	14 h 00 à 18 h 30
Vendredi	14 h 00 à 18 h 30
Samedi	8 h 30 à 12 h 00

### Contact

Téléphone  
03 44 81 11 25  
Courriel (mail)  
mairie.stsulpice@wanadoo.fr

### Site internet

[www.saint-sulpice-oise.fr](http://www.saint-sulpice-oise.fr)

Pour avoir des infos en temps réel  
inscrivez-vous à la lettre d'informations  
(newsletter)



## Le mot du Maire

Après 9 mois de fonctionnement, la nouvelle équipe municipale a maintenant trouvé sa cadence. Des réalisations et des projets voient le jour.

Tout d'abord au niveau de la communication, la commission a décidé d'une nouvelle présentation du bulletin municipal et d'améliorer le site internet de la commune. Puis elle a activé le système « Alerte » qui permet d'avoir en temps réel une information (risques météorologiques, évènements communaux...) pour les personnes inscrites.

De plus, l'équipe municipale s'est rapprochée de ses habitants par l'opération « tour des hameaux » ce qui a permis de nombreux échanges et a engagé des réflexions pour des aménagements futurs notamment en ce qui concerne la sécurité routière.

Par ailleurs, un autre souci est pris en compte par le conseil municipal concernant la sécurité des biens et des personnes où après la mise en service des caméras de surveillance, l'opération « Voisins Vigilants » sera proposée début 2015, aux habitants.

Ensuite, depuis la rentrée scolaire, l'application des nouveaux rythmes s'est concrétisée, et après un important travail de concertation, les ateliers sont mis en place, avec un coût supplémentaire pour le budget de la commune.

Il faut savoir également que les dotations d'état vont baisser de 30 % dans les trois années à venir ; que les études des documents d'urbanisme : permis de construire, certificat d'urbanisme.. seront à la charge des communes et passeront par la CCPT et enfin qu'il nous faudra transformer le P.O.S en P.L.U.

Ainsi nous devons adapter nos projets à ces nouvelles données qui vont malheureusement dans le sens d'une restriction.

Des travaux d'entretien de voirie, du terrain de football, des écoles ont été réalisés, et d'autres projets sont à l'étude.

Ces réalisations montrent l'intérêt que portent les membres du conseil municipal à améliorer la qualité de vie dans notre commune.

Aussi, je voulais profiter de mon mot pour mettre à l'honneur deux jeunes personnes de St Sulpice :

- Jules qui n'a pas hésité à passer par dessus une barrière et appeler les secours pour venir en aide à une personne âgée ayant eu un malaise dans sa cour.
- Delphine qui a sauvé sa nièce de 2 mois victime de la « mort subite du nourrisson » en appliquant les gestes de 1er secours qu'elle avait appris lors d'une formation, d'où l'utilité de se former au secourisme.

Je remercie également l'ensemble des acteurs, responsables d'associations, enseignantes, bénévoles qui contribuent à l'animation de notre village.

Et pour finir, au nom du conseil municipal, je vous présente nos meilleurs vœux de santé et réussite dans vos projets pour 2015 et vous donne rendez-vous à la cérémonie des vœux le samedi 10 janvier 2015 à 11 h00.

Le Maire  
André Mélique

Bulletin municipal semestriel, « Le Ptit Saint Su' » n° 51 de décembre 2014

Comité de rédaction : Commission communication de Saint-Sulpice (60430)

Auteurs des articles : (BB)Benoît Baux, (CB)Christien Baux, (CB)Christine Bruc, (MD)Mireille Dhez, (OD)Olivier Douche, (D)Sébastien Dizeux, (LD)Nicolas Laurent, (AM)André Mélique, (AM)Noëlle Mouton, (MM)Myriam Moreau, (OM)Olivier Orselle et (PV)Philippe Van Der Neepen qui sont, seuls, responsables de leurs articles.

Création graphique et mise en page : Michel Orselle

Crédit photos : Christian Baux, Mireille Dhez, Olivier Douche, Michel Orselle

Impression par : Polyservice - Beaulieu



## ETAT CIVIL ET INFORMATIONS DE LA MAIRIE

### Bienvenue dans ce monde



- ♦ Rose JACQ, née le 29 juillet
- ♦ Joshua AUGUSTE, né le 02 août
- ♦ Raphaël LETOCART DOMINGUES junior, né le 9 septembre

### Ils se sont unis



- ♦ Kathleen BARRE et Aurélien MOLLET, le 12 juillet
- ♦ Pauline VINET et Rodolphe PAMART, le 25 juillet

### Reposez en paix



- ♦ Madame Marie-Thérèse CHAMPAGNE, le 4 juillet
- ♦ Madame Marie-Josèphe GOURDIN, le 28 septembre

### Médailles du travail



- ♦ Mme CHRETIEN Isabelle, médaille Grand Or
- ♦ M. DURIN Gérard, médaille Grand Or
- ♦ Mme GAUTIER Jocelyne, médaille Grand Or
- ♦ M. VRINAT Eric, médaille Grand Or
- ♦ Mme BONPAIN Coralie, médaille d'Argent
- ♦ Mme FLECHY Delphine, médaille d'Argent

### LISTE ELECTORALE

Nous vous rappelons que les personnes qui souhaitent se faire inscrire sur les listes électorales doivent déposer leur demande à la Mairie avant le 31 décembre 2014. Un imprimé devra être rempli accompagné d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Les jeunes qui viennent d'avoir 18 ans sont inscrits d'office. Néanmoins, ils peuvent s'en assurer en contactant la mairie.

### CIVISME

Voilà l'automne .... Avec la chute des feuilles, la pluie et les bourrasques de vent. C'est la période idéale pour tailler les haies et les arbres surtout s'ils empiètent sur le domaine public ou chez les voisins. Cela évitera tout désagrément avec le voisinage et la sécurité sera assurée.

### PERSONNE ISOLEE

Avec l'hiver nous vous remercions d'être attentifs aux personnes isolées proche de chez vous. N'hésitez pas à nous signaler toute difficulté.



## COMPORTEMENT CIVIQUE



Malgré les rappels effectués il y a toujours des

dans chaque édition dissidents qui bravent

du « P 'tit Saint Su », les lois de la république,

comme par exemple :

- ♦ La tonte des pelouses le dimanche après-midi,
- ♦ Le non-entretien des haies et arbres qui bordent la voie publique,
  - ♦ La vitesse excessive dans nos rues,
  - ♦ Le brûlage des déchets,
  - ♦ Le stationnement dangereux,
- ♦ Les aboiements et la divagation des chiens,
- ♦ La construction de bâtiments sans déclaration,
  - ♦ etc., etc., etc. ...

C'est vraiment dommage, que pour quelques individus inciviques, il faille avoir recours à des procédés un peu plus drastiques. Pour la tranquillité de toutes et de tous, la commune va engager quelques recours contre ces personnes irrespectueuses des règles qui dérangent le voisinage. Dommage, dommage . . .



## LA VIE DE LA COMMUNE

**I**l restait 8 lots à vendre et depuis un an nous n'avions plus de contact d'achat.

Face à cette constatation et au regard de la conjoncture, le conseil municipal a donc décidé de baisser de 10 % le prix de vente. Depuis, 6 promesses de vente viennent d'être signées et nous espérons que, rapidement, les 2 derniers lots trouvent preneurs.

Face à la zone de la Brosserie, rue de Noailles, un propriétaire vient de déposer un permis de construire pour 20 pavillons, zone constructible prévue par le P.O.S.

## La Brosserie



Nous sommes en contact avec le lotisseur pour harmoniser

au mieux cette zone tant sur la qualité des constructions que sur l'aménagement des réseaux et des voiries.



## Antenne SNCF

La S.N.C.F et R.F.F (Réseau Ferré de France) mettent en place un programme national de communication numérique sur l'ensemble des voies de chemin de fer. Cette communication passe par des antennes installées le long des voies. De ce fait, une

antenne de 30 m est érigée au passage à niveau du Val de l'Eau et serait mise en service en Avril 2015.

Les habitants de ce hameau, à juste titre, s'inquiètent, au delà de l'impact visuel, de la propagation des ondes électromagnétiques émises par cette antenne. Pour vérifier les garanties apportées par R.F.F, la commune fait réaliser, par un cabinet spécialisé, des contrôles sur les émissions des ondes afin de vérifier qu'il n'y ait pas d'impact sanitaire auprès des habitants.

**L**e gouvernement, dans l'esprit de restructurer le paysage national, a réduit le nombre de cantons du département de l'Oise passant de 41 à 21 cantons. De ce



fait, nous dépendrons du grand canton de Chaumont en Vexin. Cela ne change rien en terme de services (gendarmerie, poste, secours, administration...) par contre, nous serons amenés les 22 et 29 mars 2015 à voter pour 2 conseillers départementaux (une femme et un homme) qui siègeront au département.

## Nouveaux cantons, Nouvelles régions.

**I**l en est de même pour la Région, où vous avez entendu parler du rattachement de la Picardie à d'autres régions.



Après plusieurs hypothèses, la Picardie sera certainement rattachée à la Région Nord-Pas de Calais. Vous serez également appelés à voter pour des conseillers régionaux en fin d'année 2015. Nous espérons que ce nouveau découpage amènera plus de clarté et d'efficacité dans la gestion du territoire.

## Cérémonie du 11 novembre



**L**e centenaire de la déclaration de la guerre 1914/18 a marqué les cérémonies du 11 novembre. Un public très nombreux a participé à cette commémoration. Les enfants, venus en nombre, ont apporté leur participation

par le chant de la Marseillaise guidés par Arlette, Annette et leurs enseignantes.

Monsieur Tournel, porte-drapeau et ancien combattant, a montré sa sensibilité et sa reconnaissance à cette cérémonie. Dominique Schulz, originaire de St Sulpice, a fait une recherche sur les jeunes hommes de St Sulpice, morts au combat et nous avons lu un extrait de vie sur l'un d'entre eux. Lors du verre de l'amitié, nous avons passé un montage audiovisuel, réalisé par les élèves de 3<sup>ème</sup> de la Maison Familiale de St Sulpice, sur une mise en scène d'un événement de la vie au cours de la guerre 1914/18.

Un grand merci à tous les participants et organisateurs.

# Rencontre avec vous



etc. Nous avons recueilli quelques remarques et doléances et nous avons transmis quelques informations sur les principaux

Comme nous l'avions indiqué dans notre programme, nous avons commencé la rencontre avec vous. La première rencontre s'est effectuée à Troussencourt, puis aux Godins, à la Grosse Saulx,

événements à venir à Saint-Sulpice.

Les remarques étaient, principalement, du domaine :

- de la **sécurité** : certains habitants roulent trop vite dans les hameaux,
- de la **tranquillité** : des aboiements de chiens intempestifs, des habitants qui tondent ou qui tronçonnent le dimanche après-midi,
- de l'**esthétique** : la taille des taillis et la tonte des talus mal exécutées,
- des **services** : le coût de la prestation lié à l'assainissement non collectif,
- et quelques autres remarques dont nous allons, bien évidemment, tenir compte.

OM

## Les travaux

Voici un récapitulatif des travaux que nous avons engagés dans le second semestre de cette année :

### 1) Ecole primaire, la classe de Mme PETIT

Travaux d'amélioration thermique (isolation des façades par l'intérieur et remplacement des fenêtres). Ces travaux ont conduit également à effectuer des modifications sur les installations existantes, à savoir : le chauffage, la plomberie, l'électricité, le carrelage et la peinture.

⇒ Le coût des travaux engagés est de 16 300 € TTC

### 2) Les travaux de voirie

#### • Entrée de la Maison Familiale :

- réfection de la voirie entre l'entrée de l'école et la route de Crécy et
- remplacement des glissières bois de sécurité au niveau du virage,

⇒ Le coût des travaux engagés est de : 17 800 € TTC.

#### • Rue de Beauvais : création d'un nouveau revêtement de voirie en enrobé avec mise en place de bordures, et installation d'un caniveau à grille pour améliorer la gestion des eaux pluviales.

⇒ Le coût des travaux engagés est de 14 800 € TTC.

#### • Le Val de l'Eau : réfection de la voirie et mise en place de bordures au niveau de l'intersection de l'impasse du Dr MARCAIS, ainsi qu'une reprise ponctuelle en enrobé.

⇒ Le coût des travaux engagés est de 26 600 € TTC.

### 3) Les travaux sur le terrain de football : clôture et pare-ballons

- remplacement du filet du pare-ballon existant à l'Ouest du terrain de sport,
- installation de nouveaux pare-ballons entre le terrain de sport et le lotissement de la Brosserie,
- installation d'une nouvelle clôture en panneau rigide, et création d'un passage piétons entre le terrain de sport et le lotissement de la Brosserie.

⇒ Le coût des travaux engagés est de 11 200 € TTC.

### 4) Le syndicat des Sources de Sully-Tillard

Le remplacement de la canalisation en eau potable de la rue des Ecoles, a été reporté et les travaux sont programmés courant de l'été 2015.

### 5) ERDF

Les travaux de dépose des supports béton sont en cours, et tout devrait normalement être terminé courant du premier trimestre 2015.



PNV

Rue de Beauvais

Enfouissement des lignes EDF

Marquage au sol

Terrain foot, pare-ballons

Val de l'Eau





L'école de Saint Sulpice a accueilli cette année scolaire 123 enfants et l'école d'Abbecourt 52 enfants. Le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) a donc un effectif total de 173 élèves suivant le détail ci-après.

Professeur des écoles	Ecole	Total élèves	Nombre élèves	Niveau	Nombre élèves	Niveau
Mme Briot	St Sulpice	21	21	PS		
Mme Szyszka	St Sulpice	22	16	MS	06	GS
Mme Gachelin	Abbecourt	25	17	GS	08	CP
Mme Petit	St Sulpice	25	12	CP	13	CE1
Mme Laurent	St Sulpice	27	20	CE1	07	CE2
M. Judenne	Abbecourt	27	15	CE2	12	CM1
Mme Giboin	St Sulpice	26	09	CM1	17	CM2

Mme Giboin remplace Mme Tartas pendant son absence.

Mme Briot assure l'intérim de direction pendant l'absence de Mme Tartas. Mme Briot est également remplacée par Mme Corroyer pendant sa décharge administrative.

La réforme des rythmes scolaires (suite) :

Toutes les personnes concernées directement ou indirectement (personnel du SIVOSAS, professeurs) se sont accommodées de ces nouveaux rythmes scolaires sans difficultés majeures. Seuls les transports scolaires ont eu du mal à trouver leur organisation le mercredi matin.

La structure d'accueil pour les séances de NAP (Nouvelles Activités Pédagogiques) définie à ce jour est la suivante :

Ecole	Niveau	Animatrice référente	Animatrice
Abbecourt	GS/CP	Valérie De Wulf	Céline Guyard
Abbecourt	CE2/CM1	Gylène Aleixo	Sarah Falaise
Saint Sulpice	PS	Christine Briot	Karine Garcia
Saint Sulpice	MS/GS	Jocelyne Oulbid	Emilie Toulouse
Saint Sulpice	CP/CE1	Emilie Toulouse	Marine Hippolyte
Saint Sulpice	CE1/CE2	Céline Guyard	Valérie De Wulf
Saint Sulpice	CM1/CM2	Gylène Aleixo	Sarah Falaise

A l'issue de la première période scolaire (2 septembre au 17 octobre 2014) un questionnaire a été remis aux parents des 140 enfants inscrits aux NAP. Le retour de 120 questionnaires a permis d'avoir une première photographie significative. Voici le dépouillement qui valide positivement le travail de l'équipe des animatrices du SIVOSAS:

*Etes-vous satisfait de l'information fournie sur les NAP ?*

⇒ 61% très satisfait ou satisfait, 33% pas satisfait ou un peu satisfait, 6% pas de réponse donnée.

*Etes-vous satisfait des modalités d'inscription-désinscription aux NAP ?*

⇒ 80% très satisfait ou satisfait, 14% pas satisfait ou un peu satisfait, 6% pas de réponse donnée.

*Etes-vous satisfait des activités proposées lors des NAP ?*

⇒ 58% très satisfait ou satisfait, 31% pas satisfait ou un peu satisfait, 11% pas de réponse donnée.

*L'enfant prend-il plaisir à participer aux NAP ?*

⇒ 74% oui ou beaucoup, 17% pas du tout ou un peu, 9% pas de réponse donnée.

*Trouvez-vous votre enfant plus fatigué avec ces nouveaux rythmes scolaires ?*

⇒ 9% non ou pas fatigué, 86% très fatigué ou fatigué, 5% pas de réponse donnée.

Une commission de suivi de cette nouvelle organisation se réunit à la fin de chaque période scolaire pour une évaluation intermédiaire. Un compte rendu est diffusé en interne (représentants de parents, professeurs, personnel du SIVOSAS) et diffusé en externe (éducation nationale, CAF, Direction

Départementale de la Cohésion Sociale) pour information. Cette évaluation permet également la mise en œuvre d'actions correctives pour les ajustements nécessaires face à cette situation inédite.

## La semaine du goût à la maternelle et chez les petits

**P**etit Ours Brun a apporté une surprise dans la classe !

Un panier rempli de pain de mie, chocolat et beurre et des râpes !

Christine a expliqué que c'était la semaine du goût et que nous allions fabriquer des petites tartines beurrées avec du chocolat râpé !

Nous avons regardé une grande affiche avec Christine et nous avons appris que nous avons cinq sens !



**Alors au travail !**

**N**ous avons commencé par décrire les aliments en les observant et en les sentant puis nous avons beurré nos petites tranches de pain de mie ! Il fallait faire attention à notre couteau !

Couper le beurre avec les petites dents du couteau et l'étaler avec le plat du couteau ! Sans couper les tartines !



Ensuite nous avons essayé différentes râpes pour râper le chocolat !

La râpe où il fallait frotter et gratter le chocolat et la râpe où il fallait tourner la manivelle !

Puis Christine a saupoudré le chocolat râpé sur nos tranches de pain et voilà nos tartines prêtes à déguster ! Sans oublier de sentir avant de goûter !



Et comme il restait des tranches de pain de mie et du chocolat râpé, Christine a laissé des enfants terminer à beurrer les tartines et à saupoudrer le chocolat ! Les tartines terminées ! nous les avons dégustées tous ensemble !

**On en refera maîtresse ?  
C'était rudement bon !**



## Le compost au CE1 / CE2

Jeudi 16 octobre, Brigitte est venue dans la classe et nous avons fait des activités sur le compost :

Nous avons rappelé ce que nous avons appris l'an dernier puis nous avons trié parmi des déchets ceux qui pouvaient être mis dans le compost.



Les collemboles sont des insectes décomposeurs qui vivent dans le sol. Ils mesurent environ 3 millimètres. Ils se nourrissent de débris verts (surtout des feuilles mortes) et de champignons. Ils peuvent broyer des matières assez dures. Ils sont très importants dans le processus de compostage.



Brigitte nous a parlé des aliments qui contiennent du carbone. Puis nous sommes allés au composteur qui se trouve sur le parking. Nous avons observé avec une loupe du compost. Nous avons vu des vers et des collemboles.

Avant l'hiver, du compost sera étalé dans les parterres de la cour de l'école et au printemps nous ferons des plantations.



## De l'art au CM1 / CM2

Pour la fête du village, nous avons dessiné des « drapeaux » représentant les 8 hameaux. Nous étions très contents de participer à cette fête et voici nos œuvres ! (par ordre alphabétique du nom des hameaux) :



Le Bout de Brie



Grécy



Les Godins



La Grosse Saulx



La Hauteville



Troussencourt



Le Val de l'Eau



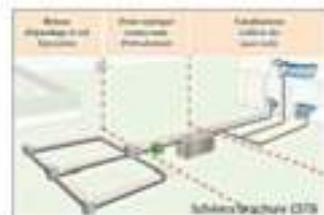
La Vallée

## Dossier 1 - l'assainissement non collectif

Les textes  
réglementaires

Pour vous aider à vous y retrouver dans tous les textes réglementaires, vous les trouverez ci-contre et ci-dessous un condensé des informations à connaître.

- ◆ loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006
- ◆ loi portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010
- ◆ code de la santé publique, notamment les articles :
  - \* L.1331-1 à L.1331-7-1
  - \* L.1331-11 à L.1331-11-1
- ◆ code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles :
  - \* L.2224-8
  - \* L.2224-10
  - \* L.2224-11 à L.2224-12-2
  - \* R.2224-7 à R.2224-8
  - \* R.2224-17
  - \* R.2224-19 à R.2224-19-1
  - \* R.2224-19-5
- ◆ code de la construction et de l'habitation, notamment les articles :
  - \* L.271-4 à L.271-6
  - \* R.319-1 à R.319-22
- ◆ code de l'urbanisme, notamment l'article :
  - \* R.441-6
- ◆ code général des impôts, notamment l'article :
  - \* 244 quater U
- ◆ règlement (UE) N°305/2011 du parlement européen et du conseil du 9 mars 2011
- ◆ Arrêté du 7 septembre 2009



## Les contrôles

L'article L.2224-8, III, al.2 du CGCT indique « ... une périodicité qui ne peut pas excéder dix ans ... », donc **TOUS LES 10 ANS MAXIMUM**.

L'article 15 de l'arrêté du 7 septembre 2009 indique « ... la périodicité de vidange doit être adaptée à la hauteur de boue, qui ne doit pas dépasser 50% du volume utile de la fosse ... », donc **PAS DE PERIODICITE OBLIGATOIRE**.

Vous trouverez souvent sur le net ou dans des brochures « ... tous les 4 ans ... », cette information n'est qu'une moyenne (calculée, estimée ?) ou une recommandation commerciale.

## Les vidanges

## Bordereau de suivi des matières de vidanges

L'article 9 de l'arrêté du 7 septembre 2009 précise « ... Un bordereau de suivi des matières de vidange, comportant a minima les informations prévues à l'annexe II du présent arrêté, est établi, pour chaque vidange, par la personne agréée et en trois volets. Ces trois volets sont conservés respectivement par le propriétaire de l'installation vidangée, la personne agréée et le responsable de la filière d'élimination ... », donc lorsque vous faites vidanger votre installation (fosse septique, fosse toutes eaux et bac dégraisseur, vous devez obtenir de la part du prestataire ce bordereau.

## ATTENTION :

- 1) si votre prestataire ne vous le fournit pas, c'est qu'il n'est pas agréé pour réaliser ces vidanges,
- 2) ce document vous sera demandé lors du contrôle de votre installation (comme preuve de vidange).



La CCPT a signé une convention avec Veolia assainissement qui précise que :  
« ... Le contrôle des installations se fera tous les 3 ans ... »

## Pour en savoir +

Le site officiel du gouvernement :  
<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/>

Une brochure éditée par le CSTB :  
installation d'assainissement autonome



## Infos pratiques

Vous trouverez, sur le site du pays de Thelle, la liste des vidangeurs agréés.

Site du pays de thelle : [www.paysdethelle.fr](http://www.paysdethelle.fr)  
Puis allez dans « INFO PRATIQUE » et « assainissement individuel », là vous pourrez télécharger une liste des vidangeurs agréés.



N° téléphone : 03 44 26 99 50  
Courriel : [contact@paysdethelle.fr](mailto:contact@paysdethelle.fr)

## Dossier 2 - le cimetière



La commune a mis, fin octobre, à votre disposition un « **Colombarium** » et un « **Jardin du Souvenir** » pour y déposer les cendres d'un défunt incinéré. Ce nouvel espace est régi dans un nouveau règlement qui a été validé par le Conseil Municipal en date du 8 octobre 2014. Vous pouvez le voir sur la photo ci-contre. Il sera délimité par une petite plantation de buis.

Ont également été mises à votre disposition deux fontaines d'**eau non potable**, une dans l'ancien cimetière et une dans le nouveau. Et un escalier (à gauche en entrant par la porte principale) a été construit afin de faciliter l'accès immédiat à la partie sud du cimetière.

Nous profitons de cet article pour rappeler que l'entretien doit être effectué sur les tombes, notamment la taille des arbustes et la partie construite qui, avec le temps, a une tendance à se dégrader.

Nous remercions toutes les personnes qui entretiennent cet espace commun chargé d'émotions.



Un nouveau règlement est à votre disposition à la mairie.

## Les documents



Un nouveau plan, très détaillé, a également été redessiné. Il est consultable à la mairie.

## Les concessions

Voici le tableau des durées et des tarifs des concessions qui ont été validés par le Conseil Municipal en date du 8 octobre 2014. Vous pouvez obtenir plus de précisions sur l'obtention d'une concession en consultant le règlement.

TYPE	DUREE en années		
	15	30	50
parcelle de terre <sup>(1)</sup> de 2m x largeur de 1m	150 €	200 €	300 €
parcelle de terre <sup>(1)</sup> de 2m x largeur de 2m	300 €	400 €	600 €
parcelle de terre pour cavurne de 1m x 1 m	100 €	125 €	175 €
construction	à la charge des familles		
entretien	à la charge des familles		
case de 4 urnes au Columbarium	300 €	450 €	600 €
gravure / pose de la plaque	à la charge des familles		
entretien	à la charge de la commune		
Jardin du Souvenir (perpétuel)	gratuit		
plaque à poser sur la stèle (optionnel)	30,00 €		
gravure / pose de la plaque	à la charge des familles		
entretien	à la charge de la commune		

<sup>(1)</sup> la concession peut être individuelle, collective ou familiale  
<sup>(2)</sup> l'orientation de la concession sera perpendiculaire à l'allée  
<sup>(3)</sup> dans la mesure du possible, une bande de 0,30m sera laissée entre les concessions

# Dossier 3 - les constructions

## Déclaration Préalable, Permis de Construire ou aucune formalité ?

Ce sont des questions que l'on se pose dès que nous voulons « modifier, agrandir ou construire » quelque chose. Alors voici les règles !

Toute modification de façade ou de toiture, un ravalement de façade, une ouverture de fenêtre, une construction de clôture, de piscine, de balcon, les coupes et abattages d'arbres, les divisions de terrains, les changements d'affectation ou encore les constructions neuves de type abri de jardin dès lors que leur surface de plancher (1) ou leur emprise au sol (2) est inférieure ou égale à 20 m<sup>2</sup>, les extensions de bâtiment existant portant sur une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure ou égale à 20 m<sup>2</sup> et enfin les extensions d'un bâtiment existant portant sur une surface comprise entre 20 et 40 m<sup>2</sup> dès lors que le projet d'extension **n'a pas pour effet** de porter la surface de plancher totale du bâtiment (existant projet) ou l'emprise au sol totale à 170 m<sup>2</sup> et plus, nécessitent une **DECLARATION PREALABLE**.

Pour toute construction neuve supérieure à 20 m<sup>2</sup> d'emprise au sol ou de surface de plancher, pour les extensions d'un bâtiment existant portant sur une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 40 m<sup>2</sup> ou pour les extensions d'un bâtiment existant por-



tant sur une surface comprise entre 20 et 40 m<sup>2</sup> dès lors que le projet d'extension **a pour effet** de porter la surface de plancher totale du bâtiment ou l'emprise au sol totale à 170 m<sup>2</sup> et plus, vous devez déposer un **PERMIS DE CONSTRUIRE**

Un **PERMIS DE DEMOLIR** est exigé lorsque la construction dont la démolition est envisagée est située dans une commune où le conseil municipal a décidé d'instaurer le permis de démolir, c'est le cas sur Saint-Sulpice ou relève d'une protection particulière (par exemples, secteur protégé par un plan local d'urbanisme, secteur sauvegardé, bâtiment inscrit au titre des monuments historiques).

Il faut savoir que démolir, modifier, agrandir, construire sans permis ou sans déclaration préalable ou ne pas respecter les autorisations délivrées, c'est s'exposer à des sanctions (amendes, remise en l'état des lieux ou démolition de la construction).

En résumé, dès que vous envisagez des travaux, prenez contact avec la Mairie qui sera à même de vous informer sur les démarches à effectuer ainsi que sur les délais d'instruction.



- (1) **Surface de plancher** : la surface de plancher est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau clos et couvert, calculée à partir du nu intérieur des façades. Les loggias, toitures/terrasses, balcons ne sont pas considérés comme étant des éléments clos et couverts, ils n'entrent donc pas dans le calcul de la surface de plancher. Le nu intérieur des façades ne comptabilise pas non plus l'épaisseur des murs extérieurs, à l'exception des embrasures de portes et fenêtres qui, elles, sont prises en compte dans le calcul de la surface de plancher
- (2) **Emprise au sol** : surface au sol résultant de la projection de la construction, tous débords et surplombs inclus (balcons, loggias...)

### Résumé

constructions envisagées	surface future (1) (2)	création	extension	démarche à effectuer
bâtiments, abri, kiosque, apperç, véranda, serre, abri de jardin	inférieure à 5 m <sup>2</sup>	✓	✓	aucune formalité
bâtiments, abri, kiosque, apperç, véranda, serre, abri de jardin	supérieure à 5m <sup>2</sup> et inférieure à 20m <sup>2</sup>	✓	✓	Déclaration Préalable
extension de bâtiments existants	supérieure à 20 m <sup>2</sup> , inférieure à 40 m <sup>2</sup> pour une surface totale inférieure à 170 m <sup>2</sup>	/	✓	Permis de Construire
bâtiments, abri, kiosque, apperç, véranda, serre, abri de jardin	supérieur à 20m <sup>2</sup> et inférieur à 170m <sup>2</sup>	✓	/	
extension de bâtiments existants	supérieure à 20 m <sup>2</sup> , inférieure à 40 m <sup>2</sup> pour une surface totale supérieure à 170 m <sup>2</sup>	/	✓	Permis de Construire avec dossier d'architecte
bâtiments	supérieur à 170 m <sup>2</sup>	✓	/	
modification : façade, toiture, ouverture : porte, fenêtre, lucarne construction : clôture, piscine, balcon coupe ou abattages d'arbres division de terrains, changement d'affectation	/	✓	/	Déclaration Préalable



## INFORMATIONS / SERVICES

Oise Mobilité a pour objectif de mettre à votre disposition toute l'information nécessaire pour **planifier vos déplacements** : horaires, calcul d'itinéraires, actualités, perturbations, infos pratiques, etc. ...



+ d'informations :  
[www.oise-mobilite.fr](http://www.oise-mobilite.fr)  
n° AZUR : 0 810 60 00 60

La gendarmerie et la police nationale veillent sur les logements laissés vides pour les vacances.



+ d'informations :  
<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/fre/Sites/Gendarmerie/Zooms/Operation-tranquillite-vacances>

## Le point propre

Ne jetez rien dans la nature !

Vous avez à votre disposition un « **point propre** » à Abbecourt qui vous permet de vous débarrasser de tout ou presque.



Vous pouvez télécharger le **calendrier** de la collecte des déchets sur le site de la Communauté de Commune du Pays de Thelle à cette adresse :

<http://paysdethelle.fr/upload/file/communes-paires.pdf>



**Horaire d'ouverture** des points propres du Pays de Thelle dont Abbecourt.

	ÉTÉ		HIVER	
	matin	après-midi	matin	après-midi
<b>lundi</b>	9h00 - 12h00	fermé	9h00 - 12h00	fermé
<b>mardi</b>	fermé	14h00 - 18h00	fermé	14h00 - 17h00
<b>mercredi</b>	fermé	14h00 - 18h00	fermé	14h00 - 17h00
<b>jeudi</b>	fermé	14h00 - 18h00	fermé	14h00 - 17h00
<b>vendredi</b>	fermé	14h00 - 18h00	fermé	14h00 - 17h00
<b>samedi</b>	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00
<b>dimanche</b>	fermé	fermé	fermé	fermé

## Saint-Sulpice en Fête



En cette seconde partie de l'année nous avons au programme la fête du village, qui s'est déroulée un peu différemment que les années précédentes.

En effet, en partenariat avec l'équipe du CASS, (qui a fait un travail extraordinaire) vous avez pu découvrir les différentes associations du village avec sur chaque stand des animations et des jeux.

C'est sous le soleil et dans une bonne ambiance que s'est déroulée cette agréable journée ponctuée par notre



apéritif, la retraite aux flambeaux et un joli feu d'artifice.

Un grand **BRAVO** et **MERCI** aux organisateurs, aux associations, aux bénévoles... et... bien évidemment... aux spectateurs et participants.

Le 14 juin dernier, la chorale « Voix Si Voix La » est venue nous étonner avec ses chants polyphoniques. Créée en

2003, composée de 35 choristes, son répertoire est principalement composé de chants populaires du monde. La chorale

## La chorale « Voix Si Voix La »

chante en 18 langues dont le picard, l'italien, l'allemand, le russe ou encore quelques dialectes africains.

Après sa tournée en Pologne en 2014, elle va se produire dans 2 concerts aux alentours de Beauvais, notamment à St-Paul en avril.

Contact :

[paschioni.patrick@neuf.fr](mailto:paschioni.patrick@neuf.fr)



## La fête de Noël

Elle aura lieu le samedi 20 Décembre à 14h30 dans la salle Maurice Breton.

Dans l'attente de vous revoir, toute l'équipe du Comité Communal des Fêtes vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année

*Au programme : un spectacle, un goûter et si les enfants sont bien sages, l'arrivée du père Noël avec ses cadeaux !!!*

Si vous désirez rejoindre l'équipe, rien de plus facile : faites le nous savoir, nos coordonnées sont dans l'encart ci-contre.



Comité Communal des Fêtes  
Mairie  
60430 Saint-Sulpice  
☎ 06 61 40 48 33  
✉ [ccf.saintsulpice@gmail.com](mailto:ccf.saintsulpice@gmail.com)

**C**ulture Animation Saint Sulpice est une association indépendante de la municipalité composée de 28 membres bénévoles actifs réunis autour d'un bureau composé de 5 membres :

- Son président : Roland Bonpain
- Son trésorier : Olivier Douchet
- Sa secrétaire : Béatrix Baux
- administrateur et conseiller technique : Gérard Fournier
- administrateur et conseiller administratif : Gilles Jourdain

Toute l'association vous invite dès à présent à son assemblée générale qui se tiendra le vendredi 6 février 2015 à 20h30 salle de réunions.

A l'issue de l'AG, venez nous rencontrer et partager le verre de l'amitié, moment privilégié pour nous connaître mieux, nous et nos futurs projets.

Si vous voulez nous contacter, soit vous venez nous voir soit vous pouvez téléphoner au 06.51.52.67.63 (ligne dédiée qui

## Le saviez-vous ?

vous met en relation avec le président) ou [cassulpice@aol.com](mailto:cassulpice@aol.com)

La vocation du CASS a toujours été d'animer la vie de notre village – comme toutes les autres associations de la commune – autour de ses

manifestations nombreuses et variées et de réunir le plus grand nombre d'entre vous.

Souvenez – vous – des 4 Sons et Lumière qui se sont déroulés au château de Crécy :

- 1<sup>er</sup> son et Lumière en 1992
- « Si Crécy m' était conté » en 1994
- « Gens de Crécy » en 1996
- « Et si Crécy contait l' Europe » en 1999
- et du théâtre de plein air, œuvre originale, toujours au château de Crécy : « Crécy fantastique » en 2002.

Ces spectacles ont rempli des tribunes de 1000 places : C' était Culture Animation Saint Sulpice !

Aujourd'hui encore, CASS reste mobilisée et ses 28 membres ont toujours à cœur de vous divertir et de vous réunir.

## Rappelez-vous

**C**ette année, vos enfants se sont déguisés et ont défilé dans les rues de notre village pour la fête du Mardi-Gras le 04 mars.

Petits et grands ont pu observer le ciel et redécouvrir les étoiles grâce à des télescopes lors de la 2<sup>ème</sup> nuit des étoiles le mercredi 07 mai.

Une innovation : la Fête de la Musique du 21 juin



vous a réunis pour chanter et danser avant le traditionnel feu de la St Jean.

Autre innovation : « St Sulpice en fête » le 06 septembre. Pour la première fois, les diverses associations de la commune ont conjugué leurs efforts pour animer cette manifestation sous la houlette de Culture Animation. Vous vous



êtes retrouvés dès le début de l' après-midi pour faire du sport, chanter, danser, pêcher, vous « essayer » à la carabine, participer aux jeux inter-hameaux ou redécouvrir les jeux picards avant de partager votre pique-nique en soirée et défiler ensuite à la lumière des flambeaux et admirer le feu d' artifice offert par le CCF. Chacun a réalisé la richesse et la diversité du tissu associatif de notre village.

La brocante nocturne du 20 septembre : 61 exposants vous ont proposé de venir chiner à la recherche de la bonne affaire. Hélas, un violent orage a écourté notre manifestation.



Michel, notre photographe, a proposé un stage ouvert à tous et vous avez ainsi pu améliorer vos connaissances en la matière.

## Et en 2015

**N**ous resterons tous motivés et mobilisés et nous aurons encore à cœur de vous divertir et de vous réunir.

Aussi travaillons – nous dès maintenant à la mise en œuvre d' autres temps forts.

Certains seront reconduits et reprenez dès à présent ces dates :

- Le Mardi-Gras le samedi 21 février 2015
- la fête de la musique le samedi 20 juin 2015
- la brocante nocturne fin septembre

- Et pour la fête du village le samedi 05 septembre, nous vous réservons une belle surprise ! Patience .....

Notre association, créée en 1978 et rebaptisée en 1989 CASS espère vous revoir très vite et sans doute aurez-vous envie de vous joindre à nous pour continuer la belle aventure.

C' est le vœu que nous formulons pour la nouvelle année que nous vous espérons bonne et heureuse.

Le président : Roland Bonpain et toute l'équipe

Depuis la rentrée de septembre, l'Association Sportive de Saint Sulpice (l'ASSS) a augmenté son offre pour répondre au mieux aux attentes des habitants de saint Sulpice et des communes limitrophes.



Cette année l'ASSS propose la **marche nordique** tous les vendredis et tous les samedis à 9h00 quelque soit

le temps avec Isabelle Allain.

Elle propose aussi le mardi avec le concept de « **sport santé** » une séance adaptée et réservée aux personnes qui souhaitent reprendre une activité physique en douceur.

L'ASSS propose toujours la **Zumba** le mercredi pour sa deuxième année sous la direction de Christine Del Piero.

Elle propose toujours le **yoga- relaxation** le mardi pour sa quatrième année sous la conduite de Michèle Pipa.

L'ASSS propose pour les jeunes des activités qui sont très structurantes tout en restant ludiques.

## Et la Marche nordique

A une époque où l'on parle de sédentarité de la jeunesse, il est intéressant dès le plus jeune âge de découvrir que se mouvoir dans l'espace en faisant certains gestes ou mouvements codifiés peut apporter du plaisir et de l'assurance.

Mickael Nion et Johan Matou de l'UFOLEP sont là pour assurer ces cours « jeunesse »,

- ⇒ **Le baby gym** le mardi
- ⇒ **La gym enfant** le jeudi
- ⇒ **L'activité « multisports »** le mercredi

L'association propose toujours et depuis longtemps maintenant :

- ⇒ **La gym adultes avec un changement**, le mercredi à 9h00 à la place du lundi à 14h00 et le jeudi toujours à 19h15 avec Isabelle Allain de l'UFOLEP
- ⇒ **Le tennis de table** le mercredi avec Eric Masson
- ⇒ **Le judo enfants et le judo jeunes et adultes** le lundi sous la responsabilité de Patrick Pignard.



## Maintenant et demain

Pour 2013/2014, l'Association Sportive de Saint Sulpice est satisfaite d'avoir recensé 161 adhérents et 176 adhésions (des adhérents s'inscrivent à plusieurs activités).

L'ASSS est contente également d'afficher sa **notification d'agrément ministériel** qui reconnaît son travail et son sérieux.

En effet, L'Association Sportive de Saint Sulpice a été agréée par le Ministère chargé des Sports sous le numéro : 14.60.06.S en date du 17 juin 2014 par arrêté préfectoral.

A noter sur vos agendas :

- ⇒ Les prochaines **journées portes ouvertes** de l'association auront lieu les **21 et 22 mai 2015** pour fêter les 30 ans de l'association.
- ⇒ Le prochain **stage UFOLEP multisports** pour les 10 à 14 ans aura lieu du **lundi 4 mai** au **jeudi 7 mai 2015**.

**Bon sport et bonne activité physique pour tous**

Pour l'Association, le président  
Christian Baux

Association Sportive Saint-Sulpice  
rue de Noailles  
60430 Saint-Sulpice

☎ 03 44 81 18 84

@ christian.baux@orange.fr

www www.assulpice.francserv.fr



## Croisière sur la Seine



Sur les quais de la Seine ... avant l'embarquement

long du parcours, de la Tour Eiffel jusqu'à la Bibliothèque Nationale et retour en passant par la statue de la Liberté. Une chanteuse de talent est venue nous charmer avec des chansons de Paris.

**A** notre retour sur la terre ferme promenade jusqu'au Trocadéro, les jardins, les fontaines et un petit groupe est allé jusqu'au rond point de l'arc de triomphe

Il faisait très beau... ce fut une belle journée !



Le 10 juillet, il y avait 33 participants à cette sortie.

**E**n attendant l'embarquement nous sommes allés nous promener jusqu'au pied de la Tour Eiffel et sur les quais. Pendant le déjeuner servi à bord du bateau parisien «Cristal» nous avons fait une croisière commentée tout au



Juste à la descente du bateau....

Une sortie à REIMS, le 3 décembre, son marché de Noël et sa cathédrale.

A l'honneur cette année...

Deux dames...

*Edwige, a fêté ses 93 ans, elle est la doyenne de l'association...*

*Marie-Madeleine a fêté ses 90 ans, et fait partie du groupe qui a créé l'association... il y a 31 ans.*

Toutes nos félicitations.

## La fête du village



*L'Association a participé à la fête du village du 6 septembre présentation des activités du club et animation.*

**P**armi les visiteurs 48 personnes en trois groupes de jeunes et moins jeunes ont participé à la dictée (à la portée de tous, 8 lignes) qu'elles ont du écrire avec l'encre et le porte plume.

Ce fut un moment très agréable, drôle et très sympathique... BRAVO à tous les participants et en particulier à la dizaine de personnes qui a fait ZERO faute.

Un atelier ORIGAMI (pliage de papier) était proposé aux enfants qui ont fait des grenouilles et des oiseaux ... qu'ils ont emportés...

Chaque visiteur a reçu un «marque page» fabriqué par le groupe calligraphie/ travaux manuels de l'association.

Une excellente journée...

Club des Sans Soucis  
13 rue des écoles  
60430 Saint-Sulpice

☎ 03 44 13 02 91

@ mdhez@neuf.fr

Bonnes et joyeuses fêtes de fin d'année

La présidente,  
Claudine Philippe



## RIS, CHANTE ET DANSE



Cette année fut riche en événements communaux qui ont pu mettre en évidence la cohésion associative dans la commune (première fête de la musique, fête du village). Ris, Chante et Danse est très heureux d'avoir pu participer à ces manifestations et remercie encore les organisateurs. Le dîner spectacle « Cabaret » lui est en phase terminale de préparation. A vos agendas... !!!

Les répétitions ont repris et tout le monde y met tout son savoir-faire et tout son cœur pour vous préparer un magnifique spectacle.

**Les représentations sont prévues pour mars 2015. Les réservations seront lancées en février 2015.**

Toute la troupe se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année ainsi que vous chanter ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

A très bientôt,

Pour nous contacter : 03 44 81 18 79

Pour la troupe, le président  
Sébastien Grimaux



## CLUB DE FOOTBALL



Notre participation active à la fête de village « Saint-Sulpice en fête » a été un vif succès.



En effet de très nombreux jeunes et moins jeunes sont venus tâter de la balle. Slalom, tir au but, tournoi amical, toutes ces activités que nous proposons ont vraiment attiré du monde. Dans une bonne ambiance, en dépensant beaucoup d'énergie et d'adresse, les habitants ont pu s'exercer à ce plaisir qu'est le FOOTBALL !

Ce genre de manifestation, qui est agréable et conviviale, fait connaître notre club. D'autant qu'aujourd'hui, le terrain est bien délimité et bordé de beaux pare-ballons.

Alors, venez nombreux nous voir, soit lors des entraînements, soit lors de nos rencontres avec d'autres clubs.

Pour nous contacter : 06 47 65 57 55

Bonne année à toutes et à tous.  
Pour le club



## Les oiseaux de nos jardins.

Le chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) est un petit passereau que l'on rencontre souvent dans nos jardins.



Dans nos campagnes, nous avons la chance d'apercevoir, dans nos jardins, sur les pelouses, voire même sur nos balcons, des petits oiseaux. Il y en a des ternes, presque entièrement marron, et il y en a, comme la photo ci-contre, de très colorés. Il a ceux qui sont très discrets, comme le petit troglodyte, et il y a ceux qui viennent presque taper à nos fenêtres comme la

mésange bleue.

Tous sont très utiles.

Même, si par moment, ils viennent grappiller quelques graines que nous avons semées, ils dévorent beaucoup d'insectes qui nous rendraient la vie un peu plus difficile. Naturellement, les insectivores comme les mésanges, mangent beaucoup plus d'insectes que les granivores comme les moineaux.

Si en été tout ce petit monde avicole trouve assez de nourriture pour vivre et nourrir leurs petits, il en va autrement pendant la période hivernale. Là, si nous ne leur donnons pas un p'tit coup de pouce, beaucoup ne survivront pas dans les grands froids.

### Nichoir



Pour un coût modique et en très peu de temps, vous pouvez réaliser ce nichoir fermé, spécifique pour les oiseaux cavernicoles : mésanges, moineaux, troglodytes, etc.

### Nourrir les oiseaux en hiver.

Si vous nourrissez les oiseaux en hiver, il ne faut pas leur donner n'importe quoi. En effet, dans nos régions, c'est pour eux une période difficile pendant laquelle il passe tout leur temps à rechercher de quoi survivre.

#### Vous pouvez leur donner :

- toutes sortes de graines : blé, avoine, seigle, millet, etc.
- de la matière grasse : saindoux, margarine, beurre, etc.
- des fruits frais : pomme, banane, etc.
- des fruits, des biscuits et du pain secs

#### Ne leur donnez pas :

- du pain frais
- des aliments salés ou sucrés

#### Et surtout, mettez leur de l'eau fraîche

Ou enlevez régulièrement la glace de l'abreuvoir

### Livre



LE livre qu'il vous faut pour identifier l'oiseau que vous voyez...

ISBN 978-2-03-582265-9

Mésange bleue  
*Cyanistes cyaneus*

Mésange de la forêt  
*Parus major*

Pic épeiche  
*Picus picus*

Roitelet géométrique  
*Polioptila caerulea*

Starbe-tu-chou-petit  
*Sitta europaea*

Troglodyte méridional  
*Troglodytes aedon*





**C'EST OPERATIONNEL !**

Vous allez pouvoir recevoir des alertes en cas d'urgence de tous types ou d'événements qui engendrent une gêne importante par :

- SMS ou,
- Message téléphonique ou,
- Courriel (e-mail).

Pour cela il faut vous inscrire sur le site du pays de Thelle, à cette adresse :

<http://www.paysdethelle.fr/article.php?idMenu=38&id sous menu=45>



Oise Très Haut Débit : env. 100Mbits/s

**ÇA CONTINUE**

Sur Saint-Sulpice la mise en place du réseau de fibre optique est toujours prévue fin 2016/début 2017.

Pour plus d'infos : <http://oise-thd.fr/>



Ne jetez pas les épluchures !

**COMPOSTEZ-LES !**

En effet tous les déchets de types épluchures, légumes, fruits non consommables, reste de repas, pain, etc. sont recyclables dans un composteur.

**COMPOSTAGE = DIMINUTION DES DECHETS**

Pour plus d'infos :

<https://www.facebook.com/referents.composteurs>



**DETECTEURS DE FUMÉE**

L'arrêté du 5 février 2013 nous dit qu'il faut installer des détecteurs de fumée (« ... au moins 1 par logement... ») et au plus tard le 8 mars 2015.

Alors n'attendez pas, la sécurité n'a pas de prix.

Pour plus d'informations, cette adresse :

<http://www.service-public.fr/actualites/003377.html>



**ATTENTION le froid arrive !**

**SOYONS ATTENEFIFS ... AUX AUTRES !**

La solidarité, ça existe ! alors vérifions que nos voisins âgés n'ont pas besoin d'aide ; courses, médicaments, réglages d'appareils de chauffage, etc.

Merci d'avance pour ces gestes solidaires.



**POUR VOS PROJETS ENERGETIQUES**

L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie peut vous aider à réaliser vos projets énergétiques soit avec des conseils soit en participant au financement de vos travaux .

Pour + d'informations, visitez le site à ces adresses :

<http://www.ademe.fr/>

<http://picardie.ademe.fr/>

<i>N°</i>	<i>Date</i>	<i>Délibération du Conseil Municipal</i>
2014.04.07	14/04/2014	Réalisation du rapport annuel assainissement par l'ADTO
2014.04.08	14/04/2014	Choix entreprise entretien des espaces verts
2014.04.13-2	28/04/2014	Emprunt CA Brie Picardie pour maison des Sœurs
2014.06.01	17/06/2014	Vote des subventions aux associations
2014.07.01	09/07/2014	Modification du prix de vente des terrains de la Brosserie
2014.09.04	02/09/2014	Choix de l'entreprise pour pare ballon et clôture du terrain de Football
2014.09.05	02/09/2014	Déclaration préalable prévue à l'article L.111-5-2 du code de l'Urbanisme pour division de propriété
2014.10.01	08/10/2014	Approbation du règlement et des tarifs du cimetière
2014.10.02	08/10/2014	Reconduction de la Taxe d'Aménagement (TA)
2014.10.03	08/10/2014	Reconduction de la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)
2014.10.04	08/10/2014	Contrôle des raccordements des propriétés mises en vente
2014.10.05	08/10/2014	Proposition de prix pour un terrain de la zone de la Brosserie
2014.11.01	25/11/2014	Exonération de la Taxe d'Aménagement (TA) pour les abris de jardin de 5 à 20 m <sup>2</sup>
2014.11.02	25/11/2014	Elaboration d'un bilan énergétique des bâtiments communaux avec l'ADTO et le SE60
2014.11.03	25/11/2014	Validation d'une convention Assistance Maitrise d'Ouvrage (AMO) dans l'éventualité d'une rétrocession de voirie (zone NAHb)
2014.11.04	25/11/2014	Demande de subvention pour des travaux de réhabilitation et d'isolation d'une classe de l'école primaire
2014.11.05	25/11/2014	Demande de subvention pour le remplacement du matériel Informatique de la Mairie (secrétariat)

